

(<https://ville-cachan.fr/permanences-juridiques/>)

Délégué du Défenseur des droits

Le délégué du défenseur des droits intervient sur les litiges entre l'administration et les particuliers. Il intervient sur l'égal accès aux droits et la lutte contre les discriminations, ainsi que sur la défense des droits de l'enfant.

Les administrés peuvent être reçus tous les mardis.

Contact par téléphone : [01 49 69 69 40](tel:0149696940)

Conciliateur de justice

Nommé par le président de la cour d'appel de Paris, le conciliateur de justice relève du tribunal judiciaire de Créteil.

Les permanences ont lieu à la DPMS les 1er et 3e jeudis de chaque mois de 14h à 17h, sur rendez-vous. La consultation est gratuite et il n'est pas nécessaire de recourir à un avocat pour présenter une situation.

Ses compétences sont, entre autres :

- Trouver un accord à l'amiable entre les parties en litiges. Si aucun accord n'est trouvé entre les parties, le juge pourra être saisi
- Troubles de voisinage
- Litiges entre propriétaires et locataires
- Litiges entre personnes morales
- Droit du travail

Contact par téléphone : [01 49 69 69 40](tel:0149696940)

Avocat

Permanence gratuite d'avocat en mairie, à l'hôtel de ville, le 3e samedi de chaque mois de 10h à 12h30.

La prise de rendez-vous se fait en ligne.

[Cliquer ici pour prendre rendez-vous auprès de l'avocat](#)



Pierre-Yves Robin

Conseiller municipal délégué

Prévention, médiation, sécurité et
police municipale

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr